



Brève d'actualité-mars 2018

## Qu'attendre en France de l'éolien et du solaire pour le climat ?

**Le Président de la République a déclaré, sur France2 le 17 décembre 2017, que sa priorité était « la baisse des émissions de CO<sub>2</sub> et [la lutte contre] le réchauffement [du climat] ».**

Solaire et éolien ne produisent que de l'électricité. Le secteur électrique français est déjà largement décarboné : en 2016, il a émis 28,3 millions de tonnes de CO<sub>2</sub><sup>1</sup> sur des émissions françaises de gaz à effet de serre de 463 millions<sup>2</sup> de tonnes. L'électricité n'est responsable que de 6% des émissions totales du pays.

Quel gain attendre du développement du solaire et de l'éolien ? Parmi les différents scénarios décrits par le Réseau de Transport de l'Electricité(RTE) dans son bilan prévisionnel<sup>3</sup> en **application de la Loi de Transition Energétique**, certains conduisent à des **augmentations des émissions** malgré un fort développement éolien et solaire. **Au mieux** « Les [meilleurs] scénarios ... permettent d'atteindre un niveau [légèrement] inférieur à 15 millions de tonnes [d'émissions] » (p.404 du Rapport RTE). Ainsi les émissions du secteur électrique baisseraient, **au mieux de 28 millions (2016) à 15 millions de tonnes (2025) donc de 13 millions de tonnes. Ce qui correspond à une baisse en dix ans de 2,8 % des émissions françaises actuelles.** Maigre résultat pour un très fort développement solaire et éolien. D'autant plus que RTE précise que ces baisses maxima s'appuient **en plus des renouvelables sur le nucléaire.**

**Le développement du solaire et de l'éolien dans tout scénario de RTE en application de la Loi de Transition Energétique ne contribue que de manière marginale à la réduction des émissions de gaz à effet de serre françaises, donc à la lutte pour le climat.**

**Or, en 2017, ces énergies ont reçu 60% des « dépenses publiques de l'Etat en faveur d'une société bas-carbone »** (cf. « Suivi de la Stratégie Nationale Bas-Carbone » - Indicateur R5), donc de **l'argent public consacré au climat**. Cette mauvaise répartition de l'argent public est la cause probable de la dérive grave des importantes émissions des transports et des bâtiments (mis à la portion congrue) constatée dans ce même Suivi, ainsi que de **l'augmentation des émissions françaises en 2015, 2016 et déjà annoncée pour 2017.**

***La répartition des aides publiques concernant notre politique climatique est inappropriée. Notre défense du climat et le respect de nos engagements nationaux et internationaux (Europe et Accord de Paris) passent par un transfert massif des aides au solaire et à l'éolien sans impact réel sur le climat, au profit des autres renouvelables et de l'efficacité énergétique en ciblant deux secteurs « mobilité » et « bâtiments », dont les émissions de gaz à effet de serre (la moitié du total) dérivent dangereusement.***

***La France a désormais une nouvelle courbe à inverser : celle de ses émissions de gaz à effet de serre avec comme enjeu la crédibilité internationale de sa politique climatique.***

---

<sup>1</sup> Réseau de Transport de l'Electricité (RTE)-Bilan Electrique 2016-Emissions de CO<sub>2</sub>. (Le CO<sub>2</sub> constitue l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre liées à l'électricité)

<sup>2</sup> Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire-Suivi de la Stratégie Nationale Bas-Carbone-Janvier 2018.

<sup>3</sup> RTE- Bilan prévisionnel de l'équilibre offre-demande d'électricité en France-2017 (Les scénarios évoqués ont été le support technique de la décision politique du report de la date de réduction à 50% du nucléaire au-delà de 2025).